



Saint-Denis, le 22 juin 2017

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 30 MAI 2017

Validé par le conseil de Faculté du 22 juin 2017

Membres présents :

Mesdames : *Eléonore CADOU, Marceline DUCROCQ-GRONDIN, Julie DUPONT-LASSALLE, Eloise GEERS.*
Messieurs : *Zoufikar MEHOUMOU ISSOP, Romain OLLARD, Jean-Yves ROCHOUX.*

Membres représentés :

Mesdames : *Audrey BECQUART, Karen HOAREAU.*
Messieurs : *Dominique LEPELLEY, Alexis PARMENTIER, Jean-Baptiste SEUBE.*

Assistent à la séance :

Mesdames : *Delphine CONNES, Hélène PONGERARD-PAYET, Emmanuelle VITTE.*
Messieurs : *Philippe TARDIF, Jean-Marc RIZZO.*

La séance est ouverte à 10H00 sous la présidence du Doyen Jean-Marc RIZZO.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 30 mars 2017.

Aucune remarque particulière.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité moins une abstention

2. POINT DE L'EQUIPE DECANALE.

EXAMENS DE SESSION 1 2016-2017 :

M. Le Doyen indique que les examens de session 1 se sont bien déroulés, sans difficulté particulière. Aucun cas de fraude ou suspicion de fraude n'a été détecté.

CAMPAGNE EMPLOIS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS :

Les résultats des 4 comités de sélection (MCF 01 – MCF 04/05 – MCF 05 – PR 05) ont été validés par le Conseil académique restreint et le Conseil d'administration Restreint du 29 mai 2017.

DEPART :

M. Le Doyen informe la communauté que les Professeurs OLLARD et KNETSCH ont obtenu leur mutation, respectivement à Poitiers et à St Etienne.

CAMPAGNE ATER/PAST :

La campagne de recrutement pour 2017 est en cours de validation par M. Le Président et nous devrions recevoir les éléments début juin 2017.

POINT BIATSS :

Mme Vitte indique que Mme Grimaud a demandé cette année encore sa mutation. Les résultats du mouvement sont attendus début juin.

Le poste de Mme SIMON, partie à la retraite en avril 2017, sera transformé en technicien PAO multisupport, poste mis au concours externe, pour une affectation au 2 octobre prochain.

Mme MARDEMOUTOU, actuellement sur le poste de Mme SIMON, prendra les fonctions de secrétaire de direction à compter du 16 août prochain. De ce fait, le contrat de Mme TALEB ne sera pas renouvelé.

ACCES SECURISE AU CAMPUS :

Mme VITTE rappelle qu'à compter du 1er juin l'accès au campus sera contrôlé. Les personnels enseignants et BIATSS ont été avisés de la procédure : obtenir un badge nominatif et un macaron auprès de la DLHS (Mme Emmanuelle FUTOL).

Pour les CEV et intervenants occasionnels, une liste actualisée a été transmise à la DLHS pour que des badges nominatifs soient réalisés, qui seront remis par la FDE aux intervenants.

Dans le cas de réunions ponctuelles accueillant des extérieurs, la procédure est la suivante : transmettre par courriel à Mme VITTE les dates, heure et lieu de la réunion, ainsi que la liste nominative des participants, au plus tard 48 h avant la réunion. Cette liste sera transmise à la DLHS pour permettre l'accès aux personnes concernées. Dans le cas d'un rendez-vous de dernière minute, prévenir en urgence le secrétariat de direction pour information de la DLHS.

RELATIONS INTERNATIONALES :

M. TARDIF, assesseur aux relations internationales, fait un point sur l'année écoulée.

Globalement le nombre d'étudiants réunionnais partant en mobilité a augmenté cette année. Les résultats sont bons voire excellents chez les étudiants en droit, et plus mitigés chez les étudiants en économie.

Concernant les entrants de cette année, de manière générale, les résultats sont insuffisants, du fait notamment de leur faible niveau en français.

Pour l'année 2017-2018, sont actuellement recensés 12 étudiants, 11 dans le cadre d'ERASMUS et 1 pour le Canada.

Compte-rendu en pièce jointe.

3. DROITS D'INSCRIPTION DES DIPLOMES UNIVERSITAIRES POUR 2017-2018

Aucune remarque particulière. Les tarifs sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. JURY D'EXAMENS 2017-2018

M. Le Doyen présente les jurys d'examens.

M. MEHOUMOD ISSOP indique qu'il doit y avoir des corrections en master 2 Economie Appliquée puisque les chargés d'enseignement vacataires listés ne sont pas tous reconduits pour 2017-2018.

Mme VITTE indique qu'il s'agit des noms transmis par le responsable pédagogique.

Il est proposé de supprimer les noms des CEV et d'indiquer uniquement la phrase générale « Le jury sera également composé de l'ensemble des chargés d'enseignement titulaires et vacataires des 1^{er} et 2nd semestres ».

Mme DUPONT-LASSALLE indique une erreur de frappe à son nom en L3 Droit Tampon.

Les jurys sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés, sous réserve des modifications susvisées.

7. REGLE DU MAXIMUM

M. Le Doyen demande aux membres de bien vouloir étudier le point 7, dans la mesure où le vice-président étudiant, qui présente ce point, attend à l'extérieur.

M. EYRIEY est convié en séance afin de présenter sa requête.

Il s'agit de rétablir la règle du maximum, à savoir permettre que l'étudiant puisse conserver la meilleure des deux notes obtenues à l'UE entre la session 1 et la session 2 (cf. document en pièce jointe).

M. Le Doyen précise que l'application de cette règle a été validée par le département Economie. Elle n'a pas encore été soumise au département Droit.

Plusieurs membres du conseil expriment leur réticence, estimant que cela n'aiderait pas les étudiants en terme de travail et de motivation à réussir.

Le Conseil de faculté suivant étudiera la question une fois que cette demande aura été étudiée en département Droit.

La proposition n'est donc pas soumise au vote des membres.

5. NOTE AUX RESPONSABLES DES SALLES ET DES SURVEILLANTS

M. Le Doyen présente l'ensemble des dispositions à appliquer systématiquement lors des épreuves d'examens. A noter qu'en plus de l'interdiction des téléphones portables, les montres (connectées ou non) sont également interdites.

Il précise qu'il est vivement recommandé aux responsables et surveillants d'informer les étudiants en début de séance des risques encourus à savoir la saisie de la section disciplinaire quelle que soit la gravité de la faute.

La note est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET REGLEMENT DES EXAMENS 2017-2018

Mme Vitte indique ne pas avoir reçu les MCC en Economie. Elles seront donc présentées lors du prochain Conseil de faculté prévu le 22 juin.

En Master 1 droit, les étudiants doivent faire un stage. Or les étudiants faisant un double cursus doivent logiquement faire deux stages, ce qui semble irréalisable.

Proposition est faite aux membres du Conseil de Faculté que les responsables pédagogiques puissent valider un stage au titre des deux années de master 1.

Les modalités de contrôle des connaissances en Licence et master Droit sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8. Calendriers des enseignements et des examens 2017-2018

Deux modifications sont apportées au calendrier :

- Date limite de retour des notes de L2 et L3 : vendredi 25 mai au lieu de jeudi 24 mai.
- Délibération L1 Droit Sud : jusqu'au 11 juillet

Les calendriers Licences et masters sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9. Bilans des conseils de perfectionnement 2016-2017

Les conseils de perfectionnement se réuniront dans le courant du mois de juin.

Etant donné que seul le conseil de perfectionnement de la LAP présente son bilan et que les autres conseils se réuniront dans le courant du mois de juin, il est décidé de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain.

10. Ouverture du Master 1 MBFA parcours Conseillers de clientèle experts en alternance

Mme Marceline DUCROCQ-GRONDIN présente le projet. Il répond à une forte demande des banques de la place, très satisfaites de la formation en alternance des étudiants de M2 MBFA CCPRO, qui souhaitent aujourd'hui les accueillir sous contrat de professionnalisation dès l'entrée en Master 1.

Cette formation en alternance sera composée d'enseignements mutualisés avec le M1 MBFA classique, et d'enseignements plus spécifiques au regard des compétences attendues par les entreprises du secteur bancaire.

Par ailleurs, le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) sera partenaire et proposera des enseignements spécifiques qui permettront aux étudiants de préparer en complément des certifications professionnelles (CCCP et CDPC CPA).

Le projet a reçu l'aval du département Economie.

La demande d'ouverture du master 1 MBFA en alternance est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

11. Passerelle BTS/CPGE vers L2/L3 de la Faculté de Droit et d'Economie

Ce point n'ayant pas encore été traité en réunion de département Droit, il sera abordé lors d'un prochain conseil de faculté.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12h35.

La Secrétaire de Séance



Emmanuelle VITTE



Le Président de Séance



**Le Doyen,
Jean-Marc RIZZO**